



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## étudiants

Question écrite n° 55425

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la santé des étudiants et plus particulièrement sur le rôle de la médecine préventive universitaire. Le problème est que les étudiants connaissent mal ou utilisent peu les organismes spécialisés de santé mis en place au sein des établissements universitaires. En effet, une étude de l'Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (USEM) rapporte que seulement un étudiant sur quatre connaît la médecine préventive universitaire ce qui vraisemblablement apparaît peu. Il lui demande donc ce qu'elle entend entreprendre pour communiquer et faire connaître ces organismes destinés aux étudiants.

### Texte de la réponse

L'enquête réalisée par l'Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (USEM) mentionne qu'un étudiant sur quatre connaît la médecine préventive universitaire. Néanmoins, ce questionnaire auto-administré, envoyé principalement aux adhérents de la mutuelle, indique qu'un tiers des étudiants interrogés ne sont pas inscrits à l'université ou dans un IUT, structures qui relèvent de la médecine préventive universitaire, mais en BTS, CPGE ou dans des écoles non conventionnées. Ces derniers ne sont pas rattachés aux services de médecine préventive. Par conséquent, la proportion d'étudiants inscrits à l'université connaissant la médecine préventive universitaire est, selon toute vraisemblance, plus élevée, même si elle n'en demeure pas moins insuffisante. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche communique pour améliorer la connaissance des services universitaires ou interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé à l'aide de différents supports et lors de diverses manifestations : les pages Internet du MESR et du portail étudiant comportent une rubrique « protection sociale-santé ». Elles vont faire l'objet d'une actualisation de manière à mieux présenter les missions réalisées par les services de médecine préventive ; le Salon de l'étudiant : lors de l'édition 2009 de cette manifestation (du 19 au 22 novembre 2009), les étudiants ont reçu une information sur les activités des services de médecine préventive. De plus, une brochure actualisée sur le thème « protection sociale-santé » comportant une rubrique sur les services de médecine préventive leur a été distribuée. En complément de cette communication ministérielle, les actions des services de médecine préventive font l'objet d'une médiatisation qui concourt à mieux les faire connaître, en particulier du public étudiant. En effet, le décret du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions des services de médecine préventive universitaire prévoit qu'un examen préventif intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale soit réalisé au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur. Les services convoquent les étudiants afin qu'ils accomplissent ce bilan. Les services profitent de l'envoi de la convocation pour joindre des documents (brochure de présentation du service de médecine universitaire, programme des actions de prévention et d'éducation à la santé, fiches de prévention...), ce qui leur permet de communiquer sur l'ensemble des activités qu'ils réalisent. De plus, les services de médecine préventive élaborent des actions d'information et de communication, auprès des étudiants, en utilisant différents vecteurs : réunions de rentrée, brochures, affichage, guide de prévention, envoi de courriers électroniques, rubriques sur le site internet de l'université, environnement numérique de travail... Enfin, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont

menées par des étudiants à destination de leurs pairs. Il s'agit du dispositif « étudiants relais-santé », qui joue un rôle important pour faire connaître les services de médecine préventive.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55425

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7179

**Réponse publiée le :** 8 décembre 2009, page 11742